ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 53003

Texte de la question

M. Thierry Benoit attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur l'activité du centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC). Ce centre est financé depuis sa création par une taxe obligatoire de 0,2 % sur le chiffre d'affaires des fabricants français et importateurs de produits en pierre naturelle. Au vu des études réalisées par le CTMNC depuis 2007, les professionnels du secteur du granit s'interrogent sur l'utilité de cet organisme et l'utilisation des produits de la taxe à laquelle ils sont assujettis. Concernant la pierre naturelle, il semblerait, en effet, que le centre ne réponde pas aux attentes des professionnels dans les aspects économiques et techniques de leur métier. C'est pourquoi il serait utile de mener un audit du CTMNC afin de s'assurer de la pertinence de son activité et de revoir, éventuellement, son mode de financement à la baisse.

Données clés

Auteur : M. Thierry Benoit
Circonscription : Ille-et-Vilaine (6e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53003
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6025
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)